

ques amis, et ils firent le festin des noces, en bénissant Dieu ; dit encore l'Écriture.

Serait-ce trop demander aux parents catholiques que d'exiger que les noces qu'ils font à l'occasion du mariage de leurs enfants, soient aussi saintes que celles que faisaient les juifs craignant Dieu.

Le St. Esprit, par la voix du Concil de Trente, fait une obligation aux Evêques de voir à ce que les solennités des noces se passent avec la modestie et l'honnêteté requises ; car dit-il : “ Le mariage est une chose sainte, qui doit être traité saintement.

Encore une fois, les noces où l'on chante de mauvaises chansons, où l'on tient des discours licencieux, où l'on permet les danses, sont elles conformes aux règles prescrites par ce Concile.

Le Concile de Léodicé dit : “ Il ne convient pas aux chrétiens qui assistent aux noces de s'y livrer à des danses bruyantes et lassives, mais d'y prendre un repas modeste et convenable à leur profession. ”

Mais, est-il beaucoup de danses qui ne soient ni bruyantes ni lassives ?

Pères et mères, si vous voulez être chrétiens j'us que dans vos noces, si vous voulez attirer les bénédictions du ciel sur vos chers enfants, suivez le conseil de l'Église, il est de la plus haute sagesse. Donnez un repas modeste, le midi du jour du mariage de vos enfants, avec quelques parents et quelques amis ; bénissez Dieu, avant et après le repas, et ne continuez jamais la noce, surtout pendant la nuit ; car elle vous amènerait de grands dangers que vous auriez plus tard à déplorer amèrement. Au lieu de donner un repas le soir, mettez en réserve ce que vous y dépenseriez, pour le distribuer aux pauvres. Dans l'après midi, si vous n'êtes pas trop éloignés de l'Église, rendez vous-y pour faire une visite à Jésus-Christ qui s'est offert le matin en sacrifice pour la sanctification de vos enfants.